

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2026 – 202

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

L'Escapade Espace Amitié

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026,

**Vu** la délibération n°2026-04-37 du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

**Vu** la délibération n°2026-04-46 du Conseil municipal du 15 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026, et incluant une augmentation moyenne des tarifs des services publics locaux de 1%,

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

**Considérant** les prévisions d'inflation réactualisées par la Banque de France pour l'année 2026, établies entre 1,7% et 2,5% selon les différents scénarios,

**Considérant** que cette évolution justifie une adaptation mesurée des tarifs publics locaux, afin de préserver l'équilibre budgétaire des services municipaux sans alourdir de manière excessive la charge supportée par les usagers,

**Considérant** qu'une augmentation moyenne des tarifs de 1%, inférieure à cette évolution des prix, répond aux objectifs de la municipalité précédemment cités,

**Considérant** que deux nouvelles activités, le pilates et la natation libre, sont intégrées à l'offre de l'Escapade Espace Amitié, et qu'il convient de leur appliquer le tarif en vigueur pour les activités existantes,

**Considérant** que l'Escapade Espace Amitié souhaite ouvrir la participation à ses sorties aux personnes non adhérentes, et qu'il convient de fixer un tarif spécifique pour cette nouvelle prestation,

DECIDE

**Article 1 :** Les tarifs de l'Escapade Espace Amitié sont révisés, conformément à la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente décision, et applicables à compter de l'année scolaire 2026/2027.

**Article 2 :** A compter de l'année scolaire 2026/2027, deux nouvelles activités, le pilates et la natation libre, sont intégrées à cette grille au même tarif que les activités déjà existantes.

**Article 3 :** À compter de l'année scolaire 2026/2027, les personnes non adhérentes à l'Escapade Espace Amitié souhaitant participer à une sortie organisée pour les adhérents sont soumises au tarif suivant : coût réel de la sortie acquitté par la commune, majoré de 20 %.

**Article 4 :** Le forfait administratif lié à l'organisation des sorties ne fait l'objet d'aucune revalorisation.

**Article 5 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

**Article 7 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 4 juin 2026.

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 04 / 06 / 2026



Christian DEMUYNCK

Reçus de Mairie en préfecture  
093-219300498-20260604-DM-DGS-2026202-AR  
Date de télétransmission : 04/06/2026  
Date de réception préfecture : 04/06/2026

Annexe à la décision municipale n°2026 - 202

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

L'ESCAPADE ESPACE AMITIE

Tarifs applicables à compter de l'année scolaire 2026/2027

Prestation	Tarif
Adhésion (commune)	21,20 €
Adhésion (hors commune)	33,00 €
Forfait double activité sportive : 1h de gym + 1h d'aquagym (commune)	53,00 €
Forfait double activité sportive : 1h de gym + 1h d'aquagym (hors commune)	76,00 €
Forfait triple activité sportive : 2h de gym + 1h d'aquagym (commune)	80,00 €
Forfait triple activité sportive : 2h de gym + 1h d'aquagym (hors commune)	113,00 €
Danse de salon (commune)	26,50 €
Danse de salon (hors commune)	38,00 €
Danse thérapie (commune)	26,50 €
Danse thérapie (hors commune)	38,00 €
Natation libre (commune)	26,50 €
Natation libre (hors commune)	38,00 €
Pilates (commune)	26,50 €
Pilates (hors commune)	38,00 €
Sortie organisée par L'Escapade – Espace Amitié (tarif adhérent)	Coût réel payé par la commune par personne (transport, billet d'entrée...)
Sortie organisée par L'Escapade – Espace Amitié (tarif non adhérent)	Coût réel payé par la commune par personne (transport, billet d'entrée...) majoré de 20%
Forfait administratif lié à l'organisation des sorties	1,00 € par sortie